

CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



OBSERVATIONS METEOROLOGIQUES du 6,					
PAR RICHARD FÈRE ET FILS,					
Ingenieurs-opticiens, brevetés, quai St-Antoine, 11.					
HEURES.	THERM.	HYGROM.	BAROM.	VENTS.	CIEL.
6 h. du mat.	121. au-dessus de 0.	60 deg.	27 pou. 6 lign.	N.-O.	Soleil.
Midi.	144. au-dessus	49 deg.	27 pou. 6 lign.	Nord.	Idem.
SOLEIL.			LUNE.		
Lever.	Midi vr.	Couch.	Phases.	Age.	
4 h. 42 min.	0 h. 11 h. 36	7 h. 12 min.	Nouvelle lune.	2	

AVIS.

L'Assemblée générale annuelle des Actionnaires du CENSEUR aura lieu, lundi 8 mai, dans les bureaux du journal, à sept heures du soir.

LYON, 6 mai.

Pour la vingtième fois M. Guizot a fait à la tribune une longue exposition de son système. Dieu nous garde de le voir appelé un jour à tenter complètement l'expérience que l'esprit de transaction qui a toujours présidé aux combinaisons ministérielles ne lui a encore permis, comme il l'avoue, d'essayer qu'imparfaitement.

M. Guizot, d'ailleurs, a pris soin de préparer lui-même la réfutation des attaques qu'il a dirigées contre l'esprit du siècle. En effet, et de son aveu, si cet esprit fermente dans l'Europe, dans le monde entier, c'est que les idées démocratiques de l'Europe et celles de la France réagissent les unes sur les autres; c'est qu'elles ne meurent pas, qu'elles ne mourront pas.

M. Guizot part de cette donnée pour légitimer cette ardeur de lutte qui l'a toujours animé pendant son administration, et qu'il considère comme la condition indispensable du pouvoir. Mais si l'esprit révolutionnaire doit toujours durer, pourquoi M. Guizot émet-il des idées de conciliation? Pourquoi n'aborde-t-il pas franchement la nécessité de se montrer inflexible sans transaction?

L'opinion de M. Guizot sur le besoin de combattre sans repos ces tendances révèle clairement la signification qu'il a donnée à la révolution de juillet. C'a été, suivant lui, et il l'a dit d'ailleurs nettement, le triomphe de la classe moyenne, classe conservatrice s'il en fut, et qui, sous la Restauration, ne se montra souvent libérale que par jalousie des privilèges qu'elle voulait partager, et non point par une grande pensée de civilisation et d'égalité. L'aristocratie de richesse a dû remplacer l'aristocratie de naissance, et les classes inférieures n'ont été, suivant l'ancien ministre, qu'un instrument, en 1830, pour mettre la classe moyenne en possession de sa suprématie. Ces classes ne doivent rien espérer pour elles; il faut qu'elles fassent taire leur ambition, qu'elles n'aient pas d'ambition. Les deux freins que propose M. Guizot, c'est d'abord la force légale, c'est-à-dire les coups de fusil, et puis le travail, un travail incessant et sans relâche. Mais si l'ouvrier n'a point de travail, M. Guizot, si ce frein lui manque, l'empêcherez-vous de se plaindre? Qui; si l'ouvrier se plaint, c'est au premier frein que M. Guizot aura recours. Jamais le système de la réaction n'a été exposé avec plus de brutalité; jamais on n'a dit plus clairement aux classes laborieuses ces mots que le Dante avait écrits sur la porte de l'enfer:

Bannissez toute espérance.

Cependant M. Guizot n'a pas, sans doute, la prétention de les immobiliser; il ne peut pas vouloir sérieusement que l'aristocratie reste toujours en possession de ses privilèges, que la bourgeoisie s'endorme dans son bien-être, et que les travailleurs se contentent du salaire qu'on voudra bien leur jeter, sans que jamais ils puissent franchir le mur d'airain élevé entre eux et le reste de la société. Ce qui le prouve, c'est qu'il veut l'éducation politique des classes inférieures. Il a oublié de dire comment se fera cette éducation.

Dans son discours l'ancien ministre de l'instruction pu-

JEAN LE VENDÉEN,

HISTOIRE DE 1815.

Le cri de liberté, trompette magique résonnant dans un camp qui sommeille, avait retenti dans les monts tyroliens; les écoles allemandes s'éveillèrent soudain, et crurent marcher à l'affranchissement de la patrie, en marchant contre Napoléon. Sanglante erreur, déception cruelle qui prouve du moins qu'entre deux despotismes aux prises, il a fallu l'épée de la liberté pour faire pencher la balance. Par un dernier effort de sa haine, l'Angleterre avait de nouveau jeté sur nos côtes ses Ecossais et ses habits rouges. Le Don s'était gelé pour faire encore une fois un pont à ses cosaques; les montagnes de neige s'étaient ouvertes pour laisser descendre leurs barbares; les plaines de la Tartarie avaient lancé contre nous leurs sauvages hordes, comme des cages de fer s'ouvrent au moment du combat pour vomir sur l'arène des tigres démesurés.

Oh! nos soldats s'étaient battus bravement!

Le génie de Bonaparte avait lutté avec une horrible énergie! Mais sur ce champ de bataille labouré par tant de boulets, jonché de tant de cadavres, bruisant du choc de tant de batailles, où tant de masses heurtées tenaient flottantes dans leurs mains les destinées de l'Europe, Grouchy ne vint point revivifier ces mots fatals: *Savez qui peut!* Waterloo venait de briser le colosse, et l'armée fuyait sur tous les points. Oui, ils fuyaient par toutes les routes, toutes les clairières, toutes les issues, haletants, harassés, jetant leurs armes pour être moins lourds, sacrant et jurant, maudissant l'empire, sa gloire et ceux qui venaient de la trahir; ils fuyaient, débris fangeux des belles légions qui avaient coûté tant de larmes à nos mères; ils fuyaient, dernier espoir de la France qui n'en avait plus d'autre, à travers ces champs que le pied du Kalmouk allait dévaler et flétrir pour la seconde fois.

Ils étaient là, ces grognards qui les premiers, pieds nus et

blaque n'a pas seulement exposé des doctrines qu'on lui connaît depuis long-temps; il a, dans les formes les plus réservées, attaqué rudement le ministère sans nom qui siège pour l'instant sur le banc de douleur. Il lui a reproché indirectement de se faire petit. Ce reproche était juste. Le ministère a peur, et ses projets de conciliation, qui portent sur les partis parlementaires bien plus que sur les partis hostiles qui peuvent descendre dans la rue, ne sont qu'un moyen de s'appuyer sur ces divers fractionnements de l'opinion.

Pour cela le ministère est forcé de les flatter. Au centre il dit qu'il maintiendra les lois de septembre dans toute leur intégrité; à la gauche il parle de conciliation. Et comment pourrait-il en faire sans laisser rouiller ces lois? Enfin il déclare par un de ses organes que la loi d'apanage est ajournée; par un autre organe, qu'elle est retirée. Est-ce là une politique? Et le ministère, avant de se hasarder au milieu de ces feux croisés, ne devait-il pas au moins prendre le mot d'ordre de son chef réel, et lui demander s'il devait ou non déclarer retiré ce projet, source de tant de soucis?

Après les attaques que le cabinet du 15 février a eu à subir, il n'avait qu'un parti à prendre, celui de se retirer. Il aurait eu, à défaut d'autres, le mérite de sortir du cabinet de son propre mouvement. Dans peu, il lui faudra quitter la place au milieu des huées de tous. X....

Copie de la lettre écrite par M. le duc d'Orléans au préfet du Rhône.

Tuileries, le 3 mai 1837.

Les souffrances de la population ouvrière de Lyon s'étant prolongées, je désire, Monsieur, concourir de nouveau à leur adoucissement de la manière la plus utile pour eux, et je vous envoie cinquante mille francs destinés à procurer du travail à ceux qui souffrent le plus en ce moment. Je désire, en outre, à l'occasion de mon prochain mariage, donner des livrets de caisse d'épargne, avec première mise, à des enfants d'ouvriers, notamment à ceux qui se distinguent dans les écoles qu'ils fréquentent. C'est à vos soins que je désire confier la répartition des commandes et la répartition des livrets. Je vous renouvelle avec plaisir, Monsieur, l'assurance de mes sentiments pour vous.

Votre affectionné,

Signé FERDINAND-PHILIPPE D'ORLÉANS.

La commission instituée pour procurer du travail aux ouvriers vient d'être convoquée par M. le préfet du Rhône, afin de s'occuper immédiatement de rechercher tous les moyens de travail non-seulement pour les ouvriers, mais encore pour leurs femmes et leurs enfants.

(Communiqué.)

TRIBUNAL DU COMMERCE DE LYON.

Audience du 3 mai.

Le tribunal nous semble avoir fait dans la cause suivante une application sévère mais juste des principes en matière de faillite.

M. Poiret, commissionnaire de Paris, a expédié en décembre 1835 une partie de marchandises à M. C., négociant à Lyon; au moment de l'arrivée de cet envoi, M. C., qui avait déjà cessé de faire face à ses paiements, écrit à M. Poiret pour lui annoncer le malheur de sa position et le prévenir qu'il n'a pas dû recevoir les marchandises expédiées, mais que ces marchandises ont été déposées chez une personne de confiance pour être tenues à sa disposition. Quelques jours après, M. C. est déclaré en faillite. Les syndics, dans l'intérêt de la masse des créanciers, assignent devant le tribunal du commerce de Lyon M. Poiret, pour lui dire qu'il sera tenu de rapporter à la faillite ces marchandises déjà mises au roulage et dirigées sur Paris pour lui être rendues.

sans pain, s'étaient élancés, il y avait vingt ans, sur les plaines de l'Italie, qui avaient bu dans l'Adige et le Tagliamento; ils étaient là, ceux qui d'un pied orgueilleux, malgré la poussière qui la couvrait, avaient foulé Rome la superbe et avaient emporté un beau matin l'héritier de saint Pierre. Ils étaient là, ceux qui avaient vu les sables du canal de Suez, les puits de Jacob, qui avaient été les guides de Bonaparte quand il avait failli se noyer dans la mer Rouge; qui étaient revenus avec lui sur la frégate le *Muiron*, alors que, foulant peuple et loi, il était accouru faire le 18 brumaire. Ils n'avaient pas non plus manqué à l'appel, ces troupiers d'Espagne, petits et râblés, basanés comme des Maures, avec leurs pantalons de basin attachés à la mamelouck; et ces soldats du Rhin, ces jeunes vétérans de Lutten et de Bautzen, ils étaient là aussi, usant leur dernière ration de poudre en chargeant leurs fusils de cailloux. Personne n'y manquait; ils avaient tous tant de haine à éteindre!

La victoire avait trahi tant de courage! Que de gloire perdue! que d'illusions détruites en un jour!

Ils dégorgeaient sur les chemins, comme un torrent furibond tenant avec peine dans la gorge où deux montagnes le resserrent et qui trouve enfin une issue dans la plaine, qui remplit toutes les ornières, circule autour de tous les arbres, presse tous les murs, comble tous les fossés, couvre tous les bas-fonds et marche, courant toujours avec des langues longues et étroites étendues dans les prés.

Au travers de tant d'hommes, l'artillerie, ses canons encloués sur la route, ses affûts dans les fossés, en débris, et les caissons chargés de poudre mis en pièces. Puis les barils de la caisse pillés et jetés en parcelles dans les sacs, dont les porteurs ployaient dessous. Puis les cavaliers démontés, se traînant lourdement, et les chevaux mourants, faisant obstacle au milieu du chemin, et forçant les fantassins à se resserrer, en jurant, pour contourner les cadavres, comme des flots contourant un rocher.

Celui-ci, par l'organe de M. Mital, avoué, soutient que les marchandises réclamées ayant été refusées par le failli, ne sont jamais entrées dans son actif; qu'elles n'ont pas cessé d'appartenir à l'expéditeur, et qu'il a le droit de les retenir.

Les syndics, par l'organe de M. Rambaud, répondent que le refus du destinataire de recevoir les marchandises dont il s'agit ne pouvait à lui seul, et avant d'avoir été accepté par une réponse de l'expéditeur, constituer un contrat dont le résultat fût de le délier de ses engagements et de faire passer sur la tête de ce dernier la propriété des marchandises expédiées; que, se trouvant encore par conséquent dans l' devoir de M. C. au moment où un jugement avait déclaré sa faillite, ces marchandises devaient profiter à la masse des créanciers.

Le tribunal a, conformément à ce système, jugé que les marchandises rendues devaient être considérées comme une partie de l'actif de la faillite, et ordonné qu'elles seraient en conséquence rapportées à la masse.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE BOURG.

Audience du 21 avril.

Nos héros en herbe, maréchaux de France en espérance, ont fourni beaucoup à la caricature et au théâtre, depuis Pacot, pour qui le tailleur du régiment prend mesure d'habits sur une guérite, jusqu'à Dumanet.

Aujourd'hui, c'était à la police correctionnelle qu'était le conscrit. Parot s'était vendu à un marchand d'hommes de Dôle; celui-ci faisait en grand ce commerce qu'on appelle la traite des blancs. Il tenait les conseils de révision de Lons-le-Saunier, de Bourg, de Mâcon, de Vesoul, de Lyon, etc.; et une fois qu'un homme s'était vendu à lui, il le voitureait d'un chef-lieu à l'autre, jusqu'à ce qu'il trouvât à le revendre moyennant un bon prix.

Parot, acheté à Seillères, fut revendu à Lyon à un deuxième marchand d'hommes, qui le revendit à un troisième, qui le céda à un père de famille, qui le garda pour son fils.

Parot fut payé comptant, et le voilà seigneur et maître de 1,200 francs, courant les cabarets, hantant les lieux de plaisir, et vers le midi promenant son insouciance à Lyon; tout-à-coup un mot retentit à son oreille: — Eh! bonjour donc, Comtois? — D'où diable me connais-tu donc? dit Parot. — Eh parbleu! je suis Comtois aussi, moi... Tu t'es vendu? dit le nouveau venu appelé Rulland. — Je me suis vendu. — Tu es conscrit? — Je suis conscrit. — Tu retournes au pays? — Je retourne au pays. — Nous partirons ensemble.

Parot et Rulland boivent à cette heureuse rencontre; puis ils montent dans la voiture de Bourg, où ils arrivent après quinze heures de voyage; à Bourg ils boivent encore, et partent pour voir l'église de Brou.

Près de l'église de Brou stationnait Aubry, feignant le fou, demandant la grosse Catherine qui l'avait quitté pour un sergent-major. Parot et Rulland l'aborderent. Aubry leur dit qu'il était fils du maître de poste de Grenoble, qu'il s'était enfui de chez son père en emportant huit rouleaux de pièces de 40 fr., que la grosse Catherine lui en avait pris cinq; et il donne 10 fr. à Parot et Rulland pour qu'ils le menassent vers la grosse Catherine: on prit les 10 fr. et on alla dans les bois de Challes.

Là, Aubry, craignant l'amour de la grosse Catherine pour les rouleaux de louis, en enfouit un dans la terre. On revint à Bourg dans un café. Puis Aubry pleura et demanda qu'on lui rendit le rouleau enfoui dans les bois de Challes.

— Allons le chercher, vous et moi, dit Rulland à Parot. — Oui, répondit Parot. — Mais ne vous chargez donc pas de votre argent, laissez-le à Aubry qui vous remettra en gage un de ses rouleaux. Ainsi fut fait. Rulland et Parot s'en allèrent au bois de Challes; chacun cherchant de son côté, Rulland s'esquiva; Parot, las de chercher seul, revint au café et ne trouva plus personne. Il attendit et personne ne vint; enfin il ouvrit le rouleau et il y trouva 40 pièces de 5 centimes.

On arrêta Rulland, puis le marchand d'hommes de Dôle, puis un sieur Brun à qui Rulland prétendait avoir procuré l'affaire, et qui avait déjà subi treize mois de prison pour gentillesse à peu près semblable; quant à Aubry, il se tient prudemment en lieu sûr, d'où il envoie, du reste, chaque mois 20 f. à Rulland.

Rulland a dit pour sa défense que Parot avait accepté d'Au-

La nouvelle de notre défaite se répandit avec rapidité! La France avait alors tant d'ennemis parmi ses enfants!

Bien des vieux grognards, par un instinct d'espérance, gagnèrent les rives de la Loire où se formait un noyau qui épouvantait encore l'ennemi: dernier roc que la trombe a ébranlé, soulevé, et qui, prêt à choir, effraie la plaine qu'il domine.

A peine enrégimentés et peu faits encore aux habitudes des camps, les jeunes soldats regagnaient leurs foyers qu'ils n'avaient pas eu le temps d'oublier. Ils n'avaient pu vaincre et ils revenaient, se disant tout bas: « Je serai là pour défendre ma mère et ma sœur, et mon vieux père aussi, en cas de danger. »

Mais d'autres malheurs les attendaient. Des meneurs avaient irrité le peuple contre ses défenseurs; dans le Midi, des assassins organisés en bande couvraient d'un faux manteau de royalisme leur soif de sang et leur désir de pillage. En Vendée, quelques vieux chouans, ranimés par la présence de leurs anciens chefs, essayaient de se venger de la république sur les derniers soldats de l'Empire échappés au feu des Anglais. Sur ces deux points opposés de la France, sur le bord des deux mers qui la baignent, le sang des Français rougissait les chemins, les haies, les chaumières qui leur servaient d'abri, et tachait des mains françaises. Malheur aux habits bleus! Pour eux nulle route n'était sûre, nul asile inviolable; car dans ces jours de désastres on n'écoutait que sa haine, on n'obéissait qu'à une fureur aveugle.

Jean savait bien tout cela, mais Jean était un jeune Vendéen parti dans la dernière levée; il connaissait le pays qu'il avait à parcourir; il allait embrasser sa mère, revoir sa cousine, et Jean n'avait pas peur! Nous nous quittâmes le lendemain de Waterloo. Il voyageait à pied, seul, triste les premiers jours. Puis, peu à peu, en se rapprochant de sa contrée, il se ragail-lardit; chaque halte ajoutait à l'espérance, chaque étape éveillait un plaisir.

Au matin du dernier jour, avant de sortir de son logement,

bry 10 fr. pour lui montrer la grosse Catherine, puis ensuite un louis en échange de 15 fr.; qu'ainsi il s'était montré tout aussi disposé que lui, Rulland, à faire des dupes; que seulement il avait été moins adroit.

Brun a invoqué un alibi sur la défense qu'un médecin lui avait faite de sortir; et le marchand d'hommes, son ignorance complète du délit et ses bons antécédents.

Les prévenus, défendus par Mes Bon, Bochard et Guillon, ont été, savoir: Brun condamné à cinq ans d'emprisonnement; Rulland à deux ans d'emprisonnement, et le marchand d'hommes acquitté.

Après le jugement, Brun et Rulland ont été reconduits en prison: Rulland marchait devant, et Brun, qui n'était pas content, lui a lancé un des plus vigoureux coups de pied qu'on ait jamais reçus par derrière; peut-être cette nouvelle espièglerie de Brun fera que nous le reverrons à la police correctionnelle, et cette fois il n'aura plus d'alibi à invoquer.

M. de Bryon, procureur-général près la cour royale de Lyon, a été installé dans ses fonctions.

On lit dans le National:

Nous avons reçu une lettre de notre correspondant de New-York, par la voie du Havre, en date du 8 avril. Les nouvelles apportées par le paquebot de Liverpool vont jusqu'au 10. Nous croyons devoir faire précéder la lettre de notre correspondant de quelques observations sur la mesure prise par la banque des Etats-Unis, mesure que l'on a représentée en Europe comme un secours apporté aux maisons de New-York compromises par de folles spéculations, et qui n'est réellement qu'un moyen de rétablir les échanges entre les Etats-Unis et l'Europe, menacés d'une interruption totale par le discrédit général.

Un journal tory de Londres a élevé des doutes sur la solidité de ces billets émis par la banque des Etats-Unis, pour faciliter la liquidation des engagements du commerce américain avec les marchés d'Europe. Cependant, ces billets et les valeurs de même nature des autres banques ont été reçus avec une grande satisfaction par les maisons anglaises dont la situation était si critique, et ont été achetés avec empressement par les capitalistes de Londres. Un secours de cette importance est venu fort à propos pour tirer d'embarras les négociants engagés dans le commerce américain, et déjà le prix des provenances des Etats-Unis s'est consolidé et même amélioré à Liverpool et au Havre.

Les manufactures de Manchester ont même pu reprendre leurs opérations sur une assez large échelle, les journaux de Londres et de Liverpool qui ne sont pas aveuglément dévoués intérêts de la banque d'Angleterre ont rendu justice aux mesures prises de l'autre côté de l'Atlantique. En fait, il n'y a pas le plus léger motif pour douter de la solidité des billets de banque remis par les Américains.

Aucun établissement de crédit n'est plus solide que la banque des Etats-Unis: son capital effectif est de 35 millions de dollars, 175 millions de francs; sa charte a été confirmée par la législature de Pensylvanie, qui a décidé, après une enquête complète et de longs débats, que cette charte avait été régulièrement obtenue. Ce résultat est d'autant plus remarquable, que la législature de la Pensylvanie partage, en politique, les principes du général Jackson et de M. Van Buren.

Les deux chambres du congrès ont voté une résolution qui reconnaît la charte accordée par l'Etat de Pensylvanie. Toutes les difficultés qui empêchaient la transformation de l'ancienne banque des Etats-Unis en banque de l'Etat de Pensylvanie sont donc écartées, et ses actions, malgré la rareté de l'argent, sont à 119. Dans cette situation, les billets à un an de date, qu'elle vient d'émettre, sont aussi solides que toute autre valeur de crédit.

Le *Morning-Chronicle* rend justice à M. Biddle, président de la banque, en disant que c'est l'homme de finances le plus avancé des Etats-Unis; c'est un homme d'une haute capacité et du caractère le plus recommandable. M. Biddle est tout aussi distingué par son instruction littéraire que par sa capacité financière. Ses fonctions à la banque ne l'ont pas empêché de prendre part à la fondation du collège Girard, un des plus beaux établissements scientifiques des Etats-Unis, et à la direction des principales entreprises de canaux et de chemins de fer. L'influence et les services publics de M. Biddle lui donnent des titres aux emplois les plus élevés du gouvernement.

Les banques et les compagnies qui se sont associées à la mesure prise par la banque des Etats-Unis jouissent du premier crédit. Il est à présumer qu'elles ont pris pour leurs avances de suffisantes garanties, et la somme totale des billets émis est réellement de peu d'importance en comparaison des capitaux et des ressources dont elles disposent.

Le terme d'une année est plus que suffisant pour assurer la liquidation de cette opération à l'aide de l'immense production des Etats-Unis. La récolte prochaine des cotons seule peut être évaluée de soixante-dix à quatre-vingts millions de dollars. Quelle que soit l'étendue de la crise aux Etats-Unis et la réaction fâcheuse que les folies de la spéculation ont produite sur le com-

merce régulier, il ne faut pas croire que toutes les entreprises utiles soient arrêtées, que le travail, la production et la consommation soient généralement suspendus. L'énergie américaine se relèvera vite de cette dépression.

En Europe, on confond quelques grandes villes des côtes avec les Etats-Unis tout entiers. Nous avons déjà signalé cette erreur, qui conduit à des jugements faux et injustes sous le rapport politique et social. New-York, avec ses trois cent mille habitants, en partie étrangers, ne représente pas les treize millions d'hommes libres répandus sur l'immense territoire des vingt-six états. New-York n'exerce pas sur ces quasi-souverainetés qui ont chacune leur capitale, la même influence que Londres et Paris sur l'Angleterre et sur la France. L'agitation commerciale de New-York résulte de opérations insensées de quelques agioteurs, de même que les désordres qui ont quelquefois troublé la paix de cette cité doivent être en grande partie attribués à la turbulence des émigrés récemment arrivés d'Angleterre et d'Irlande.

Les premières mesures prises par la banque d'Angleterre contre les maisons engagées dans le commerce des Etats-Unis avaient pour objet de provoquer le retour des espèces exportées dans le Nouveau-Monde. Les billets émis par la banque des Etats-Unis sont évidemment un acte de résistance aux mesures de la banque de Londres: il ne faut donc pas s'étonner que celle-ci ait refusé de prendre ces valeurs en garantie. Il y a plus d'une raison pour que leur apparition sur le marché de Londres excite le mécontentement et la jalousie des banquiers et des courtiers, qui s'occupent principalement d'affaires dans les fonds publics de l'Angleterre et des autres états, à l'exclusion de ceux des Etats-Unis. Nous n'avons pas les mêmes motifs en France et nous devons, au contraire, désirer que la circulation aux Etats-Unis se fortifie et se consolide par les importations de l'or anglais. Il ne faut pas oublier que les Américains sont nos meilleurs pratiques, et que, jusqu'à présent, ils ont été nos correspondants les plus exacts. Quoi qu'on en ait dit, nos principales villes de manufacture exécuteraient encore avec empressement les ordres des maisons respectables du commerce américain. Ce n'est pas ici une question de république ou de royauté, mais de relations pécuniaires et de prospérité commerciale, et nous ne pouvons nous empêcher de faire remarquer que la France n'a pas été si bien traitée par la législation douanière des monarchies d'Angleterre, de Belgique et d'Allemagne, qu'elle puisse négliger et dédaigner un marché républicain comme celui des Etats-Unis.

CORRESPONDANCE AMERICAINE.

New-York, 7 avril 1837.

Quand et comment la crise finira-t-elle? C'est la question que se fait tout le monde, et à laquelle il serait difficile de répondre. Mais on peut dire certainement que la crise actuelle aura de tristes effets en France et en Angleterre, et y laissera de plus profondes cicatrices peut-être qu'aux Etats-Unis. La banque d'Angleterre a été sans pitié ni merci; elle a voulu suivre contre les Etats-Unis un système de représailles et a réussi, puisque les mesures de la semaine dernière avaient pour objet, en partie, des envois de numéraire en Europe. Mais, au bout du compte, elle s'apercevra que, si elle y trouve son intérêt, les faillites qu'elle a précipitées ruineront autant le commerce anglais que le commerce américain: le commerce français souffrira aussi. Je suis heureux cependant de pouvoir vous dire qu'aucun de nos importateurs ne s'est encore laissé renverser par la tempête.

Au milieu de toutes ces calamités, on s'est vivement occupé d'y apporter un remède et de ramener le calme. Je vous ai parlé de l'opération de la banque des Etats. La Manhattan-Bank eût voulu émettre des billets payables dans vingt-cinq ans, portant un intérêt de 5 p. 0.0, et qu'on aurait pu escompter en Europe; mais cette proposition n'a pas eu de suite, quoique la banque soit des mieux établies.

Il a été proposé encore, dans un des conseils de la ville, de mettre son crédit en avant pour une somme de 5 millions de dollars, en donnant des garanties sur la propriété foncière; mais cette opération, dont l'utilité est au moins contestable, est assez mal accueillie par la masse du peuple, et ne sera probablement pas mise à exécution.

C'est de l'argent, de l'argent et encore de l'argent qu'il faudrait. A Albany, on s'est aussi occupé de mesures à prendre, et l'on a proposé contre l'usure une loi excessivement sévère qui a reçu déjà l'approbation d'une des branches de la législature. L'effet de cette nouvelle a été tout autre que celui auquel on s'attendait sans doute: elle a jeté l'effroi dans Wall-Street, où l'on redoutait déjà que la crainte d'une pénalité aussi sévère ne fit fuir le peu d'argent que l'appât du gain y retient encore.

Les circonstances dans lesquelles M. Van Buren commence son administration donneront de belles chances aux whigs pour continuer contre lui les clameurs dont ils ont assailli le général Jackson. Il ne faudrait pas s'étonner même qu'ils arrivassent à lui imputer les malheurs actuels, car leur opposition à ses actes sera d'autant plus âcre qu'un assez grand nombre d'entre eux avaient, je ne sais trop pour quel motif, fondé sur sa venue les espérances d'un nouvel avenir pour leur parti; et cette idée s'était même déjà répandue en France à plusieurs reprises. Loin cependant que dans sa vie publique rien ait pu faire naître de semblables espérances, autant qu'il est permis de juger de l'avenir d'un homme par son passé, on peut dire certainement que le nouveau président continuera le développement et l'application des principes démocratiques. Peu d'hommes ont été en aussi bonne position que lui pour bien comprendre et apprécier le système suivi par la dernière administration, et sa position spéciale lui fait plus qu'à tout autre une obligation de rester fidèle à la démocratie: c'est à elle qu'il doit, non-

Fanchette voulait le retenir; elle y fit tous ses efforts.

— Non, pas possible; je ne sais pour quoi je tiens à arriver ce soir.

— Mais demain, si tu veux attendre, nous t'accompagnerons, mon père et moi.

— Et ma pauvre mère, qui m'aime tant! elle sait nos désastres, et ne sait pas que je reviens; ce sera un jour de gagné pour elle! Adieu, il me tarde de la rassurer. Ah çà! je vous attends dimanche; à dimanche, Fanchette! Adieu, mon oncle! adieu, ma petite Fanchon!

— Adieu, Jean!

Et Fanchette était suspendue au cou du beau grenadier, du joyeux cousin qu'elle aimait dix fois plus depuis un moment, depuis qu'elle savait qu'il s'était bien battu, depuis qu'elle avait vu une larme dans ses yeux quand il parlait de Waterloo, depuis surtout qu'il l'avait embrassée avec ce frémissement qui accompagne l'amour.

Elle sourit mystérieusement quand il lui répéta: A dimanche! et fit un signe de tête qui voulait dire: Ça me fait trop de plaisir pour y manquer; — à dimanche, dit Thomas.

Jean se remit en route; il n'avait pas deux lieues à faire, et il allait vite. Il avait laissé son sac chez son oncle; mais il avait gardé le sabre: le sabre va toujours bien au côté du grenadier qui revient.

Il avait repris ses vieilles chansons de troupier:

Le roi de Prusse attaque,

La reine le suivra.

Mais, en vérité, sans trop savoir ce qu'il disait, car il était beaucoup à ses projets d'avenir, à sa mère et à sa Fanchette.

Sans prévoir les événements, sans même songer sérieusement aux suites de la défaite de Waterloo, il pensait avoir payé sa dette au pays; il allait s'établir, se marier avec Fanchette, sa fraîche cousine. Il irait demeurer avec son oncle Thomas qui était veuf, ne pourrait pas se séparer de sa Fanchette; ou, si

seulement sa situation actuelle, mais son existence politique; c'est elle qui le réhabilitait et le comblait d'honneurs lorsque le sénat, dans un mouvement de haine, voulait lui faire subir une humiliation d'autant plus forte qu'on en citerait à peine quelques exemples dans les annales des Etats-Unis, et si l'on admettait que les droits de la reconnaissance sont sur lui sans pouvoir, encore faudrait-il supposer qu'il veut démentir impudemment toutes ses paroles et tous ses actes. La carrière politique de M. Van Buren ne date pas d'hier: dès long-temps déjà, simple délégué à la législature de New-York (dont il a été depuis gouverneur), à une époque où il n'était pas sans doute sa grandeur future, il lutta contre les tentatives du parti whig, et les efforts heureux qu'il a faits pour obtenir l'extension absolue de la franchise électorale ne sont pas un de ses mandats titres de gloire. Au sénat des Etats-Unis, il apportait les mêmes vues larges et libérales, et depuis 1829, soit comme secrétaire d'état, soit comme vice-président, il est peu de mesures du général Jackson dans lesquelles il n'ait pris une part plus ou moins directe; il n'en est aucune certainement sur laquelle il n'ait pas été appelé à donner publiquement son opinion personnelle, et je ne sache pas que jamais cette opinion ait été en désaccord avec celle du magistrat auquel il succède aujourd'hui.

L'habitude est ici, lorsqu'un candidat se trouve en présence de la nation, de lui demander compte de ses vues sur les questions les plus vitales: ses réponses, imprimées et répandues jusque dans les villages les plus éloignés, servent à former l'opinion publique et déterminent son succès ou sa défaite; aussi sont-elles des documents de la plus haute importance, et l'on peut les regarder comme le code politique de l'heureux candidat, comme le criterium de sa conduite postérieure.

M. Van Buren l'entendait bien de cette manière, puisque, dans son discours d'inauguration, après s'être contenté de dire qu'en toute occasion il adhérerait strictement à la lettre de la constitution, il ajoute: « Entrer maintenant dans une exposition plus minutieuse de mes vues sur les différentes questions de politique intérieure serait aussi inutile que probablement inutile. Avant de recevoir les suffrages de mes concitoyens, je leur ai soumis avec une grande précision mes opinions sur les plus importantes de ces questions. Ces opinions, je ferai tous mes efforts pour les mettre à exécution le mieux qu'il me sera possible. » Or, les lettres de M. Van Buren ont cela de remarquable que, sur toutes les questions, une seule exception peut-être, il n'a fait que citer les vues émises par le général Jackson dans ses messages, en leur donnant l'approbation la plus positive. Je ne connais qu'une seule exception, c'est au sujet du système financier des Etats-Unis, non pas que sa manière de voir ait matériellement différé de son prédécesseur, mais c'était une question trop majeure, dont la solution occupait vivement tous les esprits et touche de trop près à tous les intérêts pour que M. Van Buren, reconnu par tout le monde comme un des plus habiles économistes de l'époque, pût se dispenser d'y donner une attention toute particulière.

P. S. — 8 avril. — Le paquebot de Liverpool ne part pas aujourd'hui: les commerçants ont demandé que son départ fût remis jusqu'au 10; ils ont besoin de ce temps pour faire leurs remises. Hier, on n'a presque pas tiré de traites sur l'Angleterre et sur la France; les agents des banquiers français et anglais n'osent plus le faire. Le change a varié pour l'Angleterre de 110 1/2 à 112; pour la France, il était à 5 f. 15 c.

Chambre des Députés.

Fin de la séance du 3 mai. — PRÉSIDENCE DE M. DUPIN.

SUITE DE LA DISCUSSION DU PROJET DE LOI SUR LES CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES.

M. Molé: L'honorable M. Havin a demandé des explications sur la crise ministérielle. Je m'expliquerai en très-peu de mots: je ne pense pas comme l'honorable M. Guizot que l'homogénéité soit indispensable à la constitution d'un cabinet.

On a beaucoup parlé du fractionnement d'opinions qui subsistait dans le cabinet; ce fractionnement existe dans le pays, et pour en trouver la cause, il faudrait remonter très-haut: c'est le résultat de cinquante années de révolution, de cette indépendance des esprits qui change et déplace à chaque moment les majorités.

Dans cette situation, je pense que les cabinets, pour avoir chance de durée, doivent se conformer à ce fractionnement d'opinions et représenter les diverses fractions de la majorité des idées qui se partagent la société.

Une question de politique étrangère avait amené la dissolution du cabinet du 6 septembre. La minorité l'avait emporté en passant du côté de la couronne, et il m'a paru conforme aux lois du gouvernement représentatif de conserver dans le nouveau cabinet les membres du dernier qui avaient fait triompher l'opinion qui a présidé à la formation du cabinet. Dans les propositions faites par moi à la couronne, il n'y a jamais eu d'autre idée que celle d'allier nos efforts à ceux de la majorité.

M. Guizot a fait entendre que nous différons moins sur le fond des choses que sur les moyens et l'action, et comme preuve, il a cité à l'appui la loi de disjonction; il a dit qu'on était convenu de ne pas se rebuter d'un échec et de ne pas faire légèrement de question de cabinet. Quand la loi de disjonction fut rejetée, Messieurs, si quelque membre crut que c'était là une manifestation contre le cabinet, ce n'est pas moi; et, pour ma part, je dirai toutefois que je regrette ce rejet, parce que j'étais convaincu, comme je le suis encore, que cette loi était nécessaire. Mais ce n'est pas moi qui ai donné à personne le signal de la retraite: dès que l'ébranlement fut commencé, je me suis réuni à mes collègues pour former une combinaison qui pût satisfaire les vœux de la chambre et du pays.

son père déjà vieux ne voulait pas le laisser sortir de la maison, Thomas viendrait demeurer avec eux; ils vivraient tous ensemble, et ensemble laboureraient les deux champs.

Ce n'était pas seulement parce que Thomas était le père de Fanchette que Jean lui avait voué une vive amitié: c'est qu'il était aussi le frère d'une mère idolâtre de son fils et avec laquelle Thomas partageait ce sentiment; c'est que Thomas avait soigné la jeunesse du soldat, dont le caractère vif, léger, plein d'ardeur, avait souvent provoqué la colère de son père, homme rude, sauvage, sans joie, sombre, propriétaire d'un champ si suffisant à lui donner une honnête aisance. Jean s'était bien sûr caché dans les jambes de Thomas pour éviter une tache que son père lui destinait, et il avait gardé souvenir de ces cours prêtés à son jeune âge; et puis, plus tard, lorsque Jean devenu grand et fort, sembla se rapprocher de l'âge de Thomas, ils se lièrent tous deux de cette douce amitié qui, ancrée sur de bons naturels, ne doit s'éteindre jamais.

Aussi ces deux hommes n'avaient pas eu besoin d'une longue explication. Au moment de boire à la santé de Fanchette, Jean qui la contemplait en silence, porta les yeux sur Thomas qui lui rencontra le regard; ils se tendirent et se pressèrent l'un la main. Ce fut un pacte muet, et si rapidement fait, qu'il fut moins leur action que le désir intime de Fanchette qui révéla ce qui venait d'être conclu. Elle en rougit et en fut si heureuse tout à la fois. Aussi avait-elle été bien fâchée de partir si tôt son charmant cousin, et accompagnait-elle le vœux le voyageur qu'elle ne voyait plus, mais dont il lui fallait entendre encore la joyeuse chanson, quoiqu'il fût plus d'une grande lieue.

Le jour baissait; cependant, à un détour de la route, apercevait déjà le clocher qui pointait au-dessus des arbres; avait vu par une clairière la maison de sa mère; il avait reconnu les modulations de la voix de son vieux chiezo; le cœur gonflé d'aise, léger, courant presque, il allait.

il avait brossé avec soin son habit bleu d'où n'étaient pas arrachés les N couronnés; il avait blanchi son boudier et il était rasé de frais. Son sac ne pesait pas deux onces sur ses épaules, et il cheminait en chantant sous les haies du bocage ces chansons de caserne aux refrains desquelles nos soldats sont allés tant de fois à la victoire.

On va rapidement en marchant de la sorte; Jean faisait taire son cœur tout plein de souvenirs et qui parfois voulait parler plus haut que sa chanson.

C'est que non loin des *Herbiers* il éprouvait une émotion dont il voulait vainement se défendre. Chaque arbre lui rappelait une parole de tendresse, chaque détour de chemin un baiser qu'il avait pris, chaque haie un serment....

Il arriva au village de.... et il courut chez son oncle, un des bons habitants de l'endroit. Il pressa Fanchette sur son cœur, Fanchette, sa cousine, jeune et fraîche brune, à l'œil ardent, recouvert d'un beau sourcil noir, et qui avait tant pleuré quand il était parti! qui avait rouvert le sac empli par la vieille mère, comme pour voir s'il n'y avait rien, et y avait glissé quelques écus de six francs, narguant la loi qui les avait rognés de vingt centimes! bonne Fanchette, qui avait bravement repoussé les amoureux, qui ne s'était pas laissée faire la cour pendant l'absence de son amant, qui avait compté sur lui pour le mariage et avec raison, car Jean l'aimait bien. C'est que, bien qu'on soit soldat, on ne tue pas la souvenance de son premier bonheur; bien qu'on ait battu les Autrichiens, on n'arrache pas de son cœur les plaisirs de son enfance.

Le vicil oncle Thomas, Fanchette et Jean s'embrassèrent avec ransport. Il y avait si long-temps qu'on ne s'était pas vu!

Jean racontait notre dernier malheur, Thomas écoutait avec une vive curiosité, et Fanchette pleurait de joie et de bonheur.

Le soldat avait à peine bu trois verres de vin: un à la santé de son oncle, un à la santé de Fanchette, puis un à la France... qu'il parla de repartir pour arriver au toit paternel.

FEUILLE D'ANNONCES.

Librairie.

TABLEAU CHRONOLOGIQUE, historique et statistique de Lyon, depuis les Gaulois jusqu'à nos jours.

ERMITAGE DU MONT-CINDRE, TOUR DE LA BELLE-ALLEMANDE; 1 vol. in-12, 2^e édition.

ANALYGRAPHIE pour orthographier sans réciter de mémoire; 1 vol. in-12, 4^e édition, chez tous les libraires.

ANGELUS A FOURVIÈRES, romance nouvelle pour piano et guitare, musique de L. Ruotté, du Conservatoire, chez tous les marchands de musique.

PAR C. BEAULIEU.

(2487)

ANNONCES JUDICIAIRES.

Etude de M^e Givord, avoué à Lyon, place du Petit-Colège, n° 3.

A vendre aux enchères, en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon du samedi treize mai mil huit cent trente-sept, à dix heures du matin, au-dessus de l'estimation montant à 16,028 francs, jolie maison de campagne, à Sathonay, département de l'Ain, meublée, composée de maison de maître, bâtiment d'exploitation, jardin, bois anglais, salle d'ombrage, pré, verger et terre, de la contenance de sept bichérées et demie environ.

S'adresser, pour visiter la propriété, à M^{me} veuve Mermet, à Lyon, quai Bon-Rencontre, n° 65, qui en a les clés.

(2415)

(2462) Le samedi treize mai mil huit cent trente-sept, à onze heures du matin, adjudication définitive, en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, d'une jolie propriété située au lieu du Vernay, commune de Caluire, consistant en bâtiments de maître et d'exploitation, pavillons, bicoques, buanderie, four, pièce d'eau, puits à eau claire, citerne, terrasse; clos cultivé en jardin potager, terre à blé et prairie artificielle, complantés de vignes, espaliers, arbres, arbres nains, pruniers, cerisiers, poiriers et bosquets de charmes; le tout de la contenance de quatre hectares quatorze ares soixante-neuf centiares (soit trente-deux bichérées et sept centiares, ancienne mesure lyonnaise).

Les enchères seront reçues au pardessus la somme de 35,000 fr., montant de l'estimation de l'immeuble.

S'adresser, pour les renseignements, à M^e Antoine-Joseph Dargand, avoué, demeurant à Lyon, rue de la Loge, 4.

Etude de M^e Leguillier, avoué à Lyon, place St-Jean, n° 6.

(2486) Le samedi vingt mai mil huit cent trente-sept, à onze heures du matin, en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, séant place St-Jean, adjudication définitive d'une jolie maison de campagne, et d'un clos attenant composé de jardin, salles d'ombrage, pré, verger et terre, situés à Écully (Rhône), territoire de Grandvaux, près de l'église, et dépendant de la succession de M. Alexandre Vanal.

Les enchères seront reçues pardessus la somme de 25,070 fr., montant des estimations de l'immeuble et du mobilier.

S'adresser, pour les renseignements, audit M^e Leguillier.

VENTE APRÈS DÉCÈS, Rue Bourgehanin, n° 30.

Le lundi huit mai mil huit cent trente-sept, à dix heures du matin, il sera, dans le domicile ci-dessus, procédé, par le ministère d'un commissaire-priseur, à la vente aux enchères d'un mobilier et d'un atelier pour la fabrique d'étoffes de soie, consistant en bois de lit, matelas, commode, glaces, linges et hardes à l'usage d'homme; métiers, mécaniques à la Jacquard, plombs, maillons, vieux fers, etc. Il sera perçu cinq centimes par franc en sus du prix de chaque adjudication.

Etude de M^e Groz, avoué.

(2490) Le samedi vingt-sept mai mil huit cent trente-sept, en l'audience publique du tribunal civil de Lyon, place Saint-Jean, il sera procédé, au profit du plus offrant et dernier enchérisseur, à l'adjudication définitive de cinq maisons avec jardins, terrasses et dépendances, appartenant au sieur Raguenet.

S'adresser, pour plus de renseignements, à M^e Groz, avoué à Lyon, rue Bât-d'Argent, n° 16.

Nota. Les enchères ne seront reçues que par le ministère d'avoué.

ANNONCES DE MM. LES NOTAIRES.

IMMEUBLES A VENDRE AUX ENCHÈRES.

Ils consistent en :

1^o Une parcelle de terre chenevière, de la contenance d'environ 12 ares 93 centiares, soit une bichérée, ancienne mesure locale, située à L'Arbresle, et contiguë, au nord, à la route de Bordeaux;

2^o Une pièce de fonds, cultivée en vigne et jardin, située aussi à L'Arbresle, au lieu du Bourg, de la contenance d'environ 15 ares 10 centiares;

3^o Un tènement de fonds en terre et bois, situé commune de Savigny, au lieu de Persange, de la contenance d'environ 1 hectare 3 ares 44 centiares;

4^o Une terre, située à Lentilly, hameau de la Rivoire, de la contenance d'environ 60 ares;

5^o Et une maison, située à Tarare, à l'angle de la rue des Trois-Maries et de la rue des Quatre-Chapeaux.

Ces immeubles appartenaient ci-devant à M^e Lacroix, ancien notaire à Lentilly.

La vente en sera faite aux enchères, le dimanche 28 mai 1837, à onze heures du matin, en l'étude et par le ministère de M^e Laforest, notaire à Lyon, rue des Marronniers, n° 1.

(2479)

(2480)

A VENDRE

Une Propriété située entre Saint-Genis-Laval et Brignais, sur le bord de la grande route de Lyon à St-Etienne.

Cette propriété est d'un seul tènement, de la contenance d'environ 6 hectares 20 ares 64 centiares, soit 48 bichérées anciennes, mesure lyonnaise;

Elle se compose d'une fort belle maison bourgeoise dans une position riante, de vastes bâtiments d'exploitation, cuves, pressoir, instruments aratoires, orangers, citronniers, verger, jardin, pièce d'eau, jet d'eau alimenté par une source ne tarissant jamais, terrasse, parterre, salle d'ombrage, vignes, pré et terre.

Il existe dans cette propriété 300 pieds de mûriers à haute tige et 6 à 700 mûriers nains. Le vin est de la première qualité du territoire de Barolle.

S'adresser à Lyon, à M^e Laforest, notaire, rue des Marronniers, n° 1; à St-Etienne, à M^e Bonnet, notaire.

(2481)

A VENDRE,

Une Propriété située sur la commune de Chaponost, hameau de Chaponost-le-Vieux, canton de St-Genis-Laval, arrondissement de Lyon.

Cette propriété se compose d'une maison bourgeoise, bâtiments d'exploitation, cours, écuries, fenil, hangars, cuves, pressoir, jardins, verger, terres, vignes et bois, de la contenance d'environ 7 hectares 24 ares 8 centiares, soit 56 bichérées anciennes, mesure locale.

S'adresser à M^e Laforest, notaire à Lyon, rue des Marronniers, n° 1.

ANNONCES DIVERSES

(2282) A VENDRE, à 6 p. 100 de revenu net. — Une maison bourgeoise avec un jardin clos de murs, de deux bichérées, près des Chartreux, rue d'Enfer, n° 7, Croix-Rousse.

(2468) A VENDRE. — Un fonds de café très-bien achalandé, situé grande rue de la Guillotière.

S'adresser chez M. Leroy, menuisier, aux Quatre-Ruettes.

(2430) A VENDRE. — Deux beaux billards à gorges, bandes élastiques, ayant à peine servi, provenant de la fabrique Sollier, breveté, rue des Célestins, 6.

S'y adresser, ou place des Célestins, au café de ce nom. Ils sont livrés à l'essai.

(2484) A VENDRE. — Quatre diligences à quinze places chacune; une diligence à neuf places, et plusieurs calèches. S'adresser chez Dangain, charron, rue de Pavie, n° 2, à Lyon.

(2385) A VENDRE. — Diverses chaudières cuivre propres pour teinturiers et broyeurs; chaudières à vapeur, pompe; idem, dites à la Gensoul; bassines et rameaux pour filatures de soie, le tout en bon état, chez Condamine, chaudronnier, rue Thomassin, n° 6, à Lyon.

VACCINATION.

Le jeudi et le dimanche, depuis onze heures jusqu'à deux heures, on vaccine les enfants avec du virus-vaccin, pris sur des sujets sains. (Prix : 3 francs.)

S'adresser quai Saint-Clair, cours d'Herbouville, n° 24, au 2^e, au-dessus de l'entresol.

(2323)

(2489)

AVIS.

Le tirage au sort des jeunes gens de la classe de 1836 devant avoir lieu très-prochainement, nous nous empressons d'annoncer aux pères de famille que les assurances définitives établies depuis six années à Lyon dans l'étude de M^e Casati, notaire, place des Carmes, sont ouvertes dès à présent. Les prix en sont très-modérés, soit pour Lyon, soit pour les cantons ruraux.

Le Directeur,

WILLERMOZ.

(2488) Il a été perdu un Effet de la valeur de 600 fr., souscrit par M. Besson, marchand-tailleur, Galerie de l'Argue. Cet Effet est libre et endossé en blanc : Ballet. Bonne récompense à celui qui le trouvera.

S'adresser à M. Ollagnier, rentier, rue Basse et à M. Combalot, à la Guillotière.

(2426) Une personne pouvant disposer de 5 à 6,000 francs, désirerait trouver de l'emploi dans une maison de commerce, soit comme gérant, soit comme voyageur.

S'adresser au bureau du journal.

(2492) A VENDRE. — Une fabrique de coton filé pour mèches et autres, coton cardé et ouate gommée, bâtiments en briques, où est situé le manège, la fabrique: le tout situé à Lyon, dans un local vaste et commode, où il y a un appartement de maître, magasin, chambres pour ouvriers, écurie et fenil, cour pour l'étendage et séchage des cotons.

Cette fabrique est en pleine activité. Le vendeur garantit un long bail et à un prix modéré. L'acquéreur entrera en possession dès le jour de la vente.

S'adresser à M. Premillieux, rue Neuve, n° 12, au 3^e, de quatre à sept heures du soir.

(Sous peu la clôture.)

THÉÂTRE DES BEAUTÉS ET MERVEILLES DE LA NATURE.

Galerie de l'Argue, escalier E.

(Les séances ont lieu les dimanches, lundis et mardis.)

Aujourd'hui dimanche, il y aura deux séances, l'une à 5 heures 1/2 et l'autre à 7 1/2, dans lesquelles on fera connaître plusieurs effets sur la foudre, le tonnerre et les éclairs, plusieurs expériences produites par le nouveau fluide galvanique, jeux, tours et métamorphoses, et la grande fantasmagorie, dans laquelle paraîtra l'apothéose de Napoléon.

Voir l'affiche du jour, qui donne les détails des séances.

MALADIES DE POITRINE.

Le Sirop pectoral de Vélar, approuvé des Facultés de médecine comme le plus puissant spécifique dont on puisse faire usage contre les rhumes, catarrhes, asthmes, irritations d'estomac et de poitrine, les crachements de sang ou hémoptisie, la transpiration arrêtée, vulgairement appelée chaud et froid, et contre la coqueluche, se vend chez Courtois, pharmacien-interne des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, n° 10, à St-Clair, près la Loterie. L'efficacité de ce sirop est constatée par de nombreuses guérisons mentionnées au prospectus qui accompagne les flacons.

DÉPÔTS :

Vienne, Mouret fils, épiciers, rue Marchande.

Givors, Thivy, épiciers, Grande-Rue.

Grenoble, Dechenaux père, quincaillier, Grande-Rue.

St-Etienne, Millet-Dubreuil, épiciers, rue de Foy, n° 59.

Roanne, Amelot, confiseur.

Montbrison, Lacroix, pharmacien.

Villefranche (Rhône), Roset, confiseur, Grande-Rue.

Châlon-sur-Saône, Courant, coiffeur et quincaillier, au coin de la rue au Change.

Mâcon, Charpentier, marchand de papier et d'estampes.

St-Chamond, Sagniol-Peyre, quincaillier, Grande-Rue.

Bourgoin, Charles, quincaillier, place d'Armes.

Romans, premier confiseur, place Fontaine-Couverte.

Valence, Ronzier, confiseur, place des Clercs.

Bourg, Martinet, pharmacien, rue d'Espagne.

Trévoux, Prost, épiciers.

(2183)

Maladies Secrètes et de la Peau.

SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE.

Préparé par COURTOIS, pharmacien à Lyon; ancien interne des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, à Saint-Clair, près de la Loterie.

Ce sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénériens, indispensable après l'usage du mercure dont le détruit totalement les traces; spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les apôtèmes et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scrofules, scorbut, gales, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgement des glandes et des articulations, rhumatisme, goutte, les fleurs blanches des femmes, et contre les écoulements récents ou invétérés, et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procureront une guérison radicale. Prix : 8 f. et 4 f. la bouteille.

Le public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le vil prix pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce sirop en font le plus bel éloge.

On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

A Dijon, chez Borsary, chirurgien-dentiste, rue Vauban, n° 15.

A Marseille, chez Thumain, pharmacien, Grande Rue de Rome.

A Grenoble, chez Dechenaux père, quincaillier, Grande-Rue.

A Genève, chez M. Burkel, droguiste.

A Vienne, chez Mouret fils, épiciers, rue Marchande.

A Nîmes, Roque-Verdier, pharmacien.

A Mâcon, M. Charpentier, marchand de papier et d'estampes.

A Rive-de-Gier, chez M. Jacques Chollet, épiciers, rue Palay.

A Givors, chez M. Thivy, épiciers, Grande-Rue.

A Saint-Etienne, chez M. Pignol, droguiste-herboriste, rue de Lyon.

A Avignon, chez Guibert, pharmacien, place St-Didier.

A Villefranche (Rhône), Roset, confiseur.

A Châlon-sur-Saône, chez Courant, quincaillier-coiffeur, au coin de la rue au Change.

Valence, Ronzier, place des Clercs.

Lons-le-Saulnier, Vincent, épiciers et marchand de parapluies, place de la Liberté.

Paris, Maréchal, épiciers, rue du Pont-au-Choux, n° 14 ou 17.

Le Puy, Bernardpic, droguiste, rue Panesac, n° 164.

Ainsi que dans les principales villes de France.



AVIS AUX FAMILLES.

CLASSE DE 1836.

Assurances et remplacements militaires dirigés par M. Nathan Mayer et Compe, agent d'affaires, patenté et propriétaire, demeurant à Lyon, rue des Célestins, n° 8.

Cette Compagnie, qui s'est acquise dans plusieurs départements la confiance publique par l'exactitude avec laquelle elle a rempli ses engagements pendant nombre d'années consécutives, et qui se recommande encore par les nouvelles garanties qu'elle offre aux familles, prévient les personnes qui voudraient s'assurer contre les chances du tirage au sort, qu'elles peuvent s'adresser chez M. Nathan Mayer et Compe, ou à l'étude de M^e Charvériat, notaire, rue Clermont, n° 1, chez lequel les fonds ou valeurs des souscripteurs resteront en dépôt jusqu'à parfaite libération de tous les assurés.

Pour le département de Saône-et-Loire, quai du Nord, n° 24, à Mâcon, au bureau de la Compagnie;

Et, pour le Jura, à l'étude de M^e Jeunet, notaire, à Lons-le-Saulnier.

(2372)

Spectacles du samedi 6 mai 1837.

GRAND-THÉÂTRE.

Demain dimanche 7 mai. — Continuation des débuts de M. Ernest (jeunes premiers rôles), et de M. Rousset (premier des deux). — 1^o LE JEUNE MARI, comédie en 3 actes. M. Ernest remplira le rôle d'Oscar. — 1^o LA SOMNAMBULE, ballet-pantomime en 3 actes. M. Rousset remplira le rôle d'Edmond. — 3^o LE SERMENT, grand opéra en 3 actes. — On commencera à 5 heures 1/2.

GYMNASE-LYONNAIS.

Deuxième début de M^{me} Joly (emploi de M^{me} Herdlika). — 1^o PROSPER ET VINCENT, vaudeville en deux actes. — 2^o LA SOMNAMBULE, comédie-vaudeville en deux actes. M^{me} Joly remplira le rôle de Cécile. — 3^o YELVA, ou L'ON PHELINE RUSSE, comédie-vaudeville en deux actes. M^{me} Joly remplira le rôle d'Elle. — On commencera à 6 heures.

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURS Y FILS, RUE FOUILLEUR, 1.